

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Michel-Chef-Chef, le mardi 19 mars 2024

# Protection de l'eau : « C'est la preuve que les efforts paient ! »

Améliorer drastiquement la qualité dégradée de nos eaux : il existe peu d'enjeux écologiques qui constituent un tel défi et qui impliquent une mobilisation aussi large.

**Christelle Morançais a fait de la reconquête de la qualité de l'eau l'une des grandes priorités de son mandat, avec un objectif clair : doubler d'ici 10 ans les masses d'eau superficielles en bon état écologique.** Et un principe simple : c'est par l'encouragement et l'accompagnement, notamment du monde agricole, que nous parviendrons à changer la donne sur la qualité de l'eau, et ce sans jamais minimiser la question de sa gestion quantitative, qui peut nécessiter, quand c'est justifié sur le plan géologique et environnemental, l'installation de retenues d'eau indispensables face aux conséquences du réchauffement climatique.

C'est pour valoriser cette approche et les actions concrètes du plan « Protégeons notre eau », voté l'an dernier, que **Christelle Morançais, accompagnée de ses vice-présidents, Lydie Bernard (en charge de l'agriculture) et Philippe Henry (en charge de l'écologie), s'est rendue à Saint-Michel-Chef-Chef (44), sur le point de captage prioritaire (soit la zone de prélèvement de l'eau destinée au circuit d'eau potable), au cœur de l'exploitation agricole de Xavier Ferré.** Cet agriculteur est engagé depuis plusieurs années, avec le soutien de dispositifs régionaux, dans un programme d'actions qui a déjà permis de réduire de moitié le taux des pesticides analysés dans l'eau. C'est la preuve absolument concrète qu'avec l'accompagnement adéquat, on peut concilier des activités agricoles conventionnelles et une exigence forte en termes de protection de nos ressources en eau.

Pour rappel, le plan régional de protection de l'eau vise, comme principal objectif, à encourager la réduction de 60% des produits phytosanitaires chimiques sur l'ensemble des 47 points de captage prioritaires des Pays de la Loire.

Il comporte des mesures d'incitation financière à l'évolution des pratiques agricoles, de diagnostic de l'état écologique des aires de captage, d'accompagnement renforcé des territoires volontaires pour tendre vers le zéro phyto, d'innovation sur les techniques d'irrigation et des pratiques culturales moins consommatrices, ou encore de développement de la biodiversité (avec notamment la plantation de 500 kilomètres de haies par an...).

**Ce plan inédit à l'échelle d'une région implique un investissement de 144 millions d'euros sur 10 ans.**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

